Infor LN Projet - Guide de l'utilisateur - Gestion des contrats

© Copyright 2017 Infor

Tous droits réservés. Les marques, dessins et modèles ci- joints sont des marques et/ou des marques déposées de Infor et/ou ses associés et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques listées ci-jointes appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Notifications importantes

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et la propriété de Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive de Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts (de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (“Objectif”).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes. Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut pas être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance de marques

Tous les autres noms de société, produit ou service référencés sont des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations sur la publication

Code du document	tpctmug (U9797)
Release	10.5 (10.5)
Publié le	20 décembre 2017

Table des matières

A propos de ce document

Chapitre 1 Utilisation de la gestion des contrats....7

Types de contrats....7

Prix et taux de contrat....9

Chapitre 2 Définition d'un contrat....11

Définition d'un contrat....11

Configuration des données de contrat....13

Configuration des données de ligne de contrat....15

Configuration des données de livrables de contrat....17

Chapitre 3 Programmation des livrables de contrat....21

Création d'un programme de livraison....21

Reliquats pour les livrables de contrat....21

Définition des paramètres pour les reliquats....22

Création d'un reliquat....22

Ordres de retour pour les livrables de contrat....22

Création d'un ordre de retour....23

Suivi des livrables de contrats....24

Lien de livrables à Service....24

Chapitre 4 Lien d'une CLIN à une structure de projet....25

Lien d'une CLIN à une structure de projet....25

Liaison d'une CLIN à un élément....26

Liaison d'une CLIN à une activité....26

Lien d'une structure d'éléments et d'activités....27

Lien de lignes de contrat à la structure de projet....27

Chapitre 5 Financement de contrat....29

Utilisation du financement de contrat....29

Répartition des fonds....29

Définition des limites de financement....29
Facturation....30

Chapitre 6 Commissions et pénalités....33
Créer des commissions et pénalités pour un contrat....33

Chapitre 7 Demandes de règlements progressifs....37
Utilisation des demandes de règlements progressifs....37

Chapitre 8 Traitement des factures de contrat....41
Utilisation de la facturation proportionnelle....41
Utilisation de demandes d’avance fournisseur....41
Facturation proportionnelle....42
une facturation régie,....43
Lancement des transactions en régie....44
Coûts facturables....45
une facturation à taux unitaire....45
Facturation selon livraison....46

A propos de ce document

Objectifs

Ce manuel a pour objectif de décrire la finalité de la budgétisation de la gestion des contrats, les réalisations qui sont possibles avec le contrat ainsi que le processus de configuration et l'utilisation des contrats.

Public ciblé

Ce manuel s'adresse aux personnes qui souhaitent apprendre à utiliser les contrats, les lignes de contrat, les livrables de contrat, le financement de contrat et la facturation de contrat, ainsi qu'à définir les données de contrat de manière à répondre au mieux à leurs objectifs. Les utilisateurs finaux et les utilisateurs de niveau administrateur trouveront les informations dont ils ont besoin.

Connaissances prérequises

Une certaine familiarité avec les processus commerciaux concernés par le traitement des contrats dans les projets ainsi que des connaissances générales de la fonctionnalité Infor LN vous aideront à comprendre ce manuel. En outre, des cours de formation sur l'application Projet sont également disponibles.

Résumé du document

Le premier chapitre, *Introduction*, décrit l'objectif et les caractéristiques générales des contrats.

Les chapitres suivants traitent la définition des données de contrat, décrivent comment créer des lignes et livrables de contrat, comment lier des contrats à des rattachements de projet ainsi que le financement et la facturation de contrats.

Ce manuel décrit les procédures que les utilisateurs appliquent dans le cadre des livrables de contrat, des reliquats et des ordres de retour et fournit des informations sur les processus sous-jacents mis en œuvre par Infor LN. Les principaux champs et fenêtres de session sont évoqués, mais ce manuel ne s'attache pas à fournir une description complète de tous les composants logiciels. Pour plus d'informations, reportez-vous à l'aide en ligne.

Comment lire ce document

Ce document a été constitué à partir de rubriques d'aide en ligne. Les références aux autres sections du manuel sont donc présentées tel qu'indiqué dans l'exemple suivant :

Consultez la table des matières pour localiser la section à laquelle il est fait référence.

Les termes soulignés indiquent un lien vers une définition dans le glossaire. Si vous consultez ce document en ligne et que vous cliquez sur le texte souligné, vous accédez directement à la définition du glossaire à la fin du document. Les références non soulignées ne contiennent pas de lien vers des définitions du glossaire ou d'autres éléments.

Commentaires ?

Cette documentation fait l'objet de révisions et d'améliorations constantes. Vos remarques/demandes d'informations sur ce document sont bienvenues. Veuillez envoyer vos commentaires à l'adresse email documentation@infor.com .

Référencez le numéro et le titre du document dans votre email. L'efficacité de nos rétroactions dépend de la spécificité de vos informations.

Contacter Infor

Si vous avez des questions sur les produits d'Infor, consultez le portail de support Infor Xtreme à www.infor.com/inforxtreme .

Si ce document est mis à jour après la sortie du produit, la nouvelle version sera publiée sur ce site web. Il est recommandé de vérifier périodiquement si la documentation a été mise à jour en consultant ce site web.

N'hésitez pas à contacter documentation@infor.com pour tout commentaire sur la documentation d'Infor.

Chapitre 1
Utilisation de la gestion des contrats

1

Gestion des contrats permet de créer et gérer les données de contrat qui englobent les concepts suivants :

- Types de contrats
- Lignes de contrat
- Livrables de contrat
- Liens d'une ligne de contrat à des rattachements de projet
- Reliquats et retours
- Financement de contrat
- Facturation de contrat

Un contrat définit l'accord passé avec un client, les termes et conditions tels que les éléments livrables, le plan de facturation et les conditions de règlement. Le contrat contient des informations sur le client, les contacts, le prix du contrat et le financement. Les informations d'expédition, le transfert de titre et les conditions de livraison sont également définis sur le contrat. Vous pouvez également préciser les types de contrat et modes de facturation à appliquer.

Types de contrats

Les types de contrats ou les conditions de facturation répertorient les conditions et accords permettant de facturer au client un contrat.

Vous pouvez définir les types de contrats suivants :

- **Prix fixe**: Contrat réalisé sur la base d'un prix fixe convenu. Le prix est convenu au moment de la signature du contrat. Ce type est souvent utilisé lorsque le délai d'exécution d'un contrat est long et que sa valeur est importante.
  - Le mode de facturation par défaut est les règlements échelonnés.
  - Les factures basées sur la livraison sont envoyées lorsque les articles sont expédiés ou lorsque les services sont fournis. Les factures basées sur la livraison constituent une solution alternative aux règlements échelonnés.

- Dans le cas des règlements échelonnés, appelés aussi règlements basés sur les jalons, des règlements étalés ou des règlements basés sur les performances, une partie du prix convenu est payée lorsque certains jalons sont atteints.
- Les demandes d'avance fournisseur sont également utilisables conjointement avec les règlements échelonnés et les factures proportionnelles. Des demandes d'avances fournisseur peuvent être faites pour tous les types de contrat. L'avance doit être liée à l'une des lignes de contrat et vous pouvez lier une avance à un élément ou une activité.

- **Remboursement des coûts**: Contrat entrepris sur la base du remboursement des coûts et d'un pourcentage de bénéfice. La facturation est effectuée régulièrement sur la base du coût. Toutefois, il est parfois possible de ne pas facturer tous les coûts. Une limite, un plafond ou un montant à ne pas dépasser peut être fixé en accord avec le client.
  En général, les coûts directs, tels que les coûts matières, main-d'œuvre, etc., sont facturés directement au client. Il existe cependant quelques restrictions :
  - **Légale :**
    certains coûts peuvent ne pas être facturés au client pour des raisons de réglementation juridique. Ainsi dans certains pays, il est interdit de facturer plusieurs types de coûts au client tels que les dons, les frais de représentation ou les coûts liés à une insuffisance du contrôle du crédit.
  - **Diligence raisonnable :**
    par exemple, en cas d'ajustements de stock. C'est le cas lorsque des matières sont achetées pour répondre à des contrats et que des parties du contrat sont annulées. Concernant les matières à mettre au rebut, le coût encouru peut être facturé au client.
  - **Accords :**
    un client peut spécifier un certain pourcentage du coût matières lié au rebut. Si le coût du rebut ne dépasse pas le niveau convenu, ces coûts peuvent être facturés au client comme coûts de matières directes. Si le coût du rebut excède ce niveau, le client ne paie que le pourcentage défini.
- **Temps & matières**: Ce type de contrat est généralement utilisé pour les projets à long terme de recherche et développement. La facturation des matières et de la main-d'œuvre s'effectue selon un taux de vente convenu. Le taux de vente peut être un montant fixe, un pourcentage de majoration ou le coût encouru. Exemple : pour le coût de main-d'œuvre, un montant fixe peut être fixé en fonction du taux de l'employé, du service ou de la catégorie à laquelle appartient l'employé. Les taux et les prix peuvent être propres au contrat. Pour les contrats de type Temps & matière, il est également possible d'appliquer une limite plafond. Le processus de facturation des coûts indirects est similaire à celui des contrats de type Remboursement des coûts.

	Règlement échelonné	Régie	Taux unitaire	Facturation proportionnelle	Selon livraison
Prix fixe	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Remboursement des coûts	Non	Oui	Oui	Non	Non
Temps & matières	Non	Oui	Oui	Non	Non

Modes de facturation

Les modes de facturation pour les types de contrat cités ci-dessus sont les suivants :

- *Utilisation de la facturation proportionnelle (p. 41)*
- *Facturation proportionnelle (p. 42)*
- *une facturation régie, (p. 43)*
- *une facturation à taux unitaire. (p. 45)*
- *Facturation selon livraison (p. 46)*

Remarque

Vous ne pouvez lancer le processus de facturation que si le statut du contrat, de la ligne de contrat et, dans le cas d'une facturation basées sur la livraison, de la ligne des livrables du contrat est Actif.

Autres types de facturation :

- *Utilisation de demandes d'avance fournisseur (p. 41)*
- Utilisation de la retenue de garantie

Prix et taux de contrat

Le prix du contrat est le prix défini pour les marchandises ou services à recevoir ou à fournir selon les accords du contrat. Les prix et taux du contrat sont définis en fonction des objets de coûts tels que la main d'œuvre, les coûts divers ou les matières.

Utilisez la session Taux de main-d'oeuvre spécifiques (tcppl0192m000) pour créer et gérer le contrat, la main d'œuvre spécifique au projet et/ou les taux spécifiques au client.

Vous pouvez utiliser la session Coûts divers contrat (tpctm0140m000) pour créer et de gérer les prix de vente avec coûts divers pour le contrat ou la ligne de contrat.

Vous pouvez gérer les objets de coûts standard présentant les types de coûts suivants :

- **Main-d'oeuvre**
- **Matières**
- **Equipement**
- **Sous-traitance**
- **Coûts divers**
- **Coût indirect**

Dans chaque cas, les informations enregistrées incluent des détails relatifs aux éléments suivants :

- Code Contrôle et fonction de contrôle utilisés pour l'objet de coûts.
- Elément de coût utilisé pour l'objet de coûts.
- Prix de revient et prix ou taux de vente utilisés pour l'objet de coûts.
- Que les résultats intermédiaires soient enregistrés par défaut ou non pour l'objet de coûts.
- Si un texte est associé ou non à l'objet de coûts.

Les objets de coûts matières sont traités différemment :

- La session Articles (tcibd0501m000) permet de configurer des articles matières.
- La session Articles - Projet (tppdm0505m000) permet de rendre les articles matières disponibles pour les projets ou les contrats.

Chapitre 2
Définition d'un contrat

2

Dans Infor LN, vous pouvez définir les données du contrat et des lignes de contrat, dont les livrables, les cycles de facturation et la facturation.

Définition d'un contrat

Pour définir et traiter un contrat, procédez comme suit :

Etape 1: Création d'un contrat

Définissez les données du contrat comme indiqué dans la section Configuration des données de contrat.

Etape 2: Création des lignes de contrat

Définissez les données de la ligne de contrat comme indiqué dans la section Configuration des données de ligne de contrat. Les lignes de contrat permettent de gérer des informations supplémentaires et détaillées nécessaires au contrat.

Etape 3: Définition des cycles de facturation

Définissez le cycle de facturation à l'aide de la session Cycles de facturation (tpctm0130m000). Un cycle de facturation est l'intervalle de temps défini pour générer un relevé de facturation pour le contrat. Vous pouvez définir les récurrences de facturation, dans le cadre du cycle de facturation, à l'aide de la session Récurrences (tcccp0143m000). Remarque: Les cycles de facturation ne peuvent être définis que pour des contrats de type Remboursement des coûts et Temps & matières.

Etape 4: Définition des livrables du contrat

Définissez les données relatives aux éléments livrables du contrat (articles matériels ou non) comme indiqué dans la section Configuration des données de livrables de contrat.

Etape 5: Transfert des articles vers le magasin

Transférez les articles (livrables) vers le magasin à l'aide de l'option Lancer les livrables vers magasin du menu Actions, dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000). Remarque: Infor LN génère le numéro d'ordre de magasin. Vous pouvez afficher les données dans l'onglet Expédition de la session Projectleveringen (tppdm7100m000) Infor LN attribue aux livrables du contrat le statut Lancé dans Magasin. Remarque: Pour que le transfert des articles vers le magasin soit possible, le statut du contrat, de la ligne de contrat et du livrable doit être Actif.

Etape 6: Révision des détails de l'expédition

Infor LN génère les données d'expédition dans la session Expéditions projet (tppin0160m000) après le traitement de l'ordre magasin.

Etape 7: Révision des transactions de coûts

Révisez les coûts unitaires des livrables transférés vers Projet. Infor LN transfère les coûts unitaires déclarés sur les ordres de fabrication ou lorsque les livrables sont achetés. Les données de coûts sont affichées en fonction du niveau de rattachement du projet. Remarque: Les coûts peuvent également être révisés pour des lignes de commande fournisseur rattachées au projet.

Etape 8: Génération de factures

Vous pouvez générer des factures à l'aide des méthodes de facturation suivantes :

- Règlement échelonné
- Taux unitaire
- Régie
- Proportionnelle

Etape 9: Traitement des factures

- Utilisez la session Facturation 360 (cisli3600m000) pour traiter et imputer les factures. Infor LN génère les revenus pour le contrat.
- Révision des revenus du contrat dans Projets et dans Finances.

Etape 10: Clôture du contrat

Attribuez au contrat le statut Fermé une fois que les livrables ont été expédiés et que le traitement de la facturation est terminé.

Configuration des données de contrat

Un contrat renvoie à l'accord globale et renseigne par défaut diverses données dans la ligne de contrat. Pour préparer un contrat dans Infor LN, définissez les données suivantes dans la session Contrat (tpctm1600m000):

Onglet Accord

- Créez un ID de contrat.
- Sélectionnez ou définissez le tiers acheteur dans la session Tiers acheteurs (tccom4510m000).
- Sélectionnez ou définissez l'adresse du tiers acheteur dans la session Adresses (tccom4130s000).
- Sélectionnez ou définissez les données du contrat à l'aide de la session Contacts par rôle de tiers (tccom4545m000).
- Sélectionnez ou définissez le programme dans la session Programmes (tpctm0110m000). Un programme est un groupe de projets reliés gérés de manière coordonnée de façon à en faciliter l'exploitation et à assurer un meilleur contrôle.
- Sélectionnez ou définissez le responsable du programme dans la session Employés - Caractéristiques générales (tccom0101m000).
- Sélectionnez le service des ventes dans la session Départements (tcmcs0565m000) ou définissez-le dans la session Unités d'entreprise (tcemm0130m000).
- Sélectionnez ou définissez le responsable du contrat dans la session Employés - Caractéristiques générales (tccom0101m000).
- Sélectionnez ou définissez le projet pour le contrat dans la session Projets (tppdm6100m000). Il est possible de lier plusieurs projets à un contrat ou à une ligne de contrat. Remarque: la définition ou la liaison d'un projet n'est pas obligatoire durant la phase initiale du contrat. Vous pouvez créer un contrat avec un projet vide.
- Définissez le statut du contrat avec l'option Statut du menu Vues, Actions ou Références.
- Définissez la phase du contrat afin d'indiquer à quel stade il se trouve : offre en cours, envoyé au client, etc.
- Sélectionnez le type de contrat. Ce champ peut comprendre les valeurs suivantes :
  - Forfaitaire - la facturation se fait par règlements échelonnés ou selon la livraison.
  - Remboursement des coûts - uniquement pour une facturation de type Régie.
  - Temps & matières - Facturation à taux unitaire et de type Régie.
- Saisissez la date à laquelle le contrat est attribué.
- Entrez la date d'application et la date d'expiration du contrat.

Onglet Vente

- Infor LN sélectionne par défaut les données du tiers associé indiquées dans l'onglet Accord. Toutefois, vous pouvez modifier ces données.
- **Traçabilité** affiche la date de création du contrat et le nom de la personne qui l'a créé.

Onglet Références

- Utilisez l'onglet Références pour saisir un texte de référence à imprimer sur les factures, par exemple le nom de l'auteur du contrat ou le numéro de référence du client.

Onglet Facturation

- Sélectionnez le type de facture.
- Sélectionnez ou définissez le mode de facturation dans la session Modes de facturation (tcmcs0555m000).
- Créez ou définissez les cycles de facturation pour le contrat dans la session Cycles de facturation (tpctm0130m000).
- Créez ou définissez le cycle de facturation dans la session Détails des récurrences (tcccp0143s000).
- Sélectionnez la méthode permettant de déterminer le taux de change. Remarque: En fonction du paramétrage du champ **Exprimer en devise de référence** dans la session Taux de change (tcmcs0108m000), Infor LN divise ou multiplie le montant par le facteur de change avant d'appliquer le taux de change des devises.
- Spécifiez si des demandes d'avance fournisseur sont applicables. Il est possible de lier des demandes d'avance fournisseur à un contrat ou à une ligne de contrat.
- Saisissez le pourcentage de liquidation pour les avances Remarque: vous ne pouvez définir le pourcentage de liquidation que pour les contrats de type forfaitaire.
- Sélectionnez le type de règlement échelonné (ce champ n'est actif que pour les modes de facturation du type Règlements échelonnés et Facturations proportionnelles.
- Créez ou définissez l'échéancier des règlements échelonnés dans la session Echéanciers de règlements (tcmcs2140m000). Vous ne pouvez définir l'échéancier que si le champ **Type règlt échelonné** a la valeur Pourcentage.
- Saisissez le nombre de points à répartir entre les règlements échelonnés pour le contrat. Vous ne pouvez définir les points que si le champ **Type règlt échelonné** a la valeur Points.
- Saisissez le pourcentage de liquidation pour les règlements échelonnés. Remarque: Vous ne pouvez définir le pourcentage que pour les contrats de type forfaitaire.
- Spécifiez le mode d'application de la retenue de garantie pour le contrat. Les valeurs possibles sont les suivantes :
  - Toutes les factures
  - Selon avancement
  - Pas de retenue
- Saisissez le pourcentage de retenue de garantie.
- Infor LN sélectionne par défaut les données du tiers associé indiquées dans l'onglet **Accord**.
  - Tiers facturé
  - Adresse
  - Devise du contrat
  - Type de taux de change

Onglet Paiement

- Sélectionnez ou définissez les conditions de règlement dans la session Conditions de règlement (tcmcs0513m000).
- Sélectionnez ou définissez la méthode de règlement dans la session Méthodes de règlement client/fournisseur (tfcmg0540m000).
- Sélectionnez ou définissez le code Compte bancaire dans la session Comptes bancaires par tiers payeur (tccom4515m000). Le compte lié au numéro s'affiche dans le champ **Compte bancaire**.
- Infor LN sélectionne par défaut le tiers payant, l'adresse et les données de contact à partir des données indiquées dans l'onglet **Accord**.

Remarque

Vous pouvez imprimer les états SF1034 et SF1035 (conformément aux exigences du gouvernement américain) pour les contrats. Ces états incluent respectivement le montant total facturé (SF1034) et le détail des coûts facturés (SF1035). Infor LN imprime les états, selon le **Mode de facturation** spécifié. Pour des informations supplémentaires, reportez-vous à Modes de facturation (tcmcs0155s000)

Configuration des données de ligne de contrat

Les lignes de contrat permettent de définir et de gérer des informations supplémentaires dans le contrat.

Pour accéder à la session Lignes de contrat (tpctm1110m000), vous devez définir les données suivantes dans l'onglet de la ligne de contrat de la session Contrat (tpctm1600m000).

- Créez un ID de ligne de contrat (code alphanumérique de 8 caractères) et saisissez une description.
- Entrez le montant de la ligne de contrat.
- Sélectionnez le statut de la ligne de contrat. Remarque: vous ne pouvez attribuer à la ligne de contrat le statut **Actif** que si le statut de l'en-tête du contrat est **Actif**.
- Sélectionnez ou définissez les tiers acheteur et destinataire dans les sessions Tiers acheteurs (tccom4510m000) et Destinataires (tccom4511m000).
- Spécifiez le niveau d'exécution de la ligne de contrat. Le niveau indique si le contrat est exécuté par vous-même ou par un sous-traitant.
- Infor LN affiche par défaut le type de contrat et les données de projet extraites de l'en-tête du contrat.

Onglet Résumé

- Sélectionnez le type de facture.
- Sélectionnez le mode de facturation dans la session Modes de facturation (tcmcs0555m000).
- Saisissez la date à laquelle la ligne de contrat est attribuée.
- Entrez la date d'application et la date d'expiration de la ligne de contrat.

- Saisissez la date de livraison du contrat, c'est-à-dire la date à laquelle les articles finis sont prêts pour expédition.
- Infor LN affiche par défaut les données suivantes extraites de l'en-tête du contrat :
  - Phase
  - Type de contrat
  - Devise du contrat
  - Type de taux de change
- Infor LN affiche par défaut la devise et le type de taux de change extraits de l'en-tête du contrat.

Onglet Vente

- Définissez le montant plafond, le cas échéant. Remarque: le montant plafond n'est défini que pour des contrats de type Remboursement de coûts et Temps & matières.
- Définissez le pourcentage de majoration pour calculer le prix de vente. Remarque : ce pourcentage n'est défini que pour des contrats de type Remboursement de coûts et Temps & matières.
- Infor LN affiche par défaut les données du tiers acheteur de l'en-tête du contrat.
- Spécifiez le **Montant financé** et la **Répartition des fonds** du contrat. Le montant maximum pouvant être facturé au client est ensuite défini en fonction de ces limites de financement.

Onglet Références

- Saisissez le numéro de commande client et le nom des première et deuxième références.
- Sélectionnez ou définissez le maître d'œuvre dans la session Tiers (tccom4500m000).
- Saisissez le nom de référence du maître d'œuvre.
- Sélectionnez ou définissez le code DPAS (Defence Priority Allocation System) dans la session DPAS (tcmcs0172m000). Le code DPAS est utilisé pour attribuer une note de priorité aux contrats (Exemple commandes liées à la Défense nationale). Infor LN classe les ordres en fonction de leur note de priorité.

Onglet Expédition

- Sélectionnez ou définissez les conditions de livraison par défaut dans la session Conditions de livraison (tcmcs0141m000).
- Sélectionnez ou définissez le point de transfert du titre de propriété (moment auquel la propriété légale change) dans la session Points de transfert du titre de propriété (tcmcs0142m000).
- Sélectionnez ou créez le transporteur des livrables du contrat par défaut dans la session Transporteurs/LSP (tcmcs0580m000).
- Infor LN affiche par défaut les données du tiers acheteur de l'en-tête du contrat.

Onglet Facturation

- Sélectionnez ou définissez la méthode d'envoi de la facture dans la session Modes d'envoi facture (tcmcs0156m000).
- Saisissez le pourcentage de remise sur la facture.

- Infor LN affiche par défaut les données du tiers facturé de l'en-tête du contrat.

Onglet Taxe

- Définissez les classifications de TVA pour la ligne de contrat dans la session Classifications de TVA (tctax0116m000).
- Cochez la case **Exonéré** si l'exonération de TVA est applicable.
- Sélectionnez ou définissez le pays de TVA dans la session Pays (tcmcs0510m000).
- Sélectionnez ou définissez le code de TVA dans la session Codes TVA par pays (tcmcs0536m000).
- Sélectionnez ou définissez le pays de TVA du tiers dans la session Pays (tcmcs0510m000).
- Saisissez le numéro du certificat d'exonération fiscale émis par l'administration fiscale. Lorsque des biens ou des services sont achetés, le numéro de certificat est communiqué au fournisseur pour exonération.
- Sélectionnez ou définissez le motif d'exonération fiscale dans la session Motifs (tcmcs0105m000).

Onglet Paiement

- Infor LN affiche par défaut les données du tiers payeur de l'en-tête du contrat.

Onglet Classification

- Sélectionnez ou définissez le secteur d'activité dans la session Secteurs d'activité (tcmcs0131m000).
- Sélectionnez ou définissez la méthode d'acquisition du contrat dans la session Méthodes d'acquisition (tppdm0140m000).
- Sélectionnez ou définissez le code du mode de financement pour le contrat dans la session Modes de financement (tppdm0139m000).
- Sélectionnez ou définissez la zone géographique utilisée pour regrouper les tiers, les clients, les fournisseurs et les employés dans la session Zones (tcmcs0145m000).
- Sélectionnez ou définissez la catégorie du contrat (niveau de classification utile pour trier et regrouper les projets) dans la session Catégories (tppdm0146m000).
- Définissez le secteur d'activité pour le contrat dans la session Secteurs d'activité (tppdm0137m000).
- Définissez le groupe de contrats dans la session Groupes (tppdm0141m000) session. Les groupes permettent de classer et trier les contrats.

Configuration des données de livrables de contrat

Un livrable de contrat est un élément tangible ou non, produit ou acquis via un contrat. Les livrables du contrat sont définis dans la session Livrables de contrat (tppdm7100m100).

Pour accéder à la session Livrables de contrat (tppdm7100m100), vous devez définir les données suivantes dans l'onglet des livrables de contrat, session Contrat (tpctm1600m000).

- Sélectionnez ou définissez le numéro de ligne du contrat dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000).
- Sélectionnez le type d'article, les valeurs possibles étant les suivantes :
  - Matériel (article fabriqué et article acheté uniquement).
  - Non matériel (élément de coût ou de service uniquement).
- Sélectionnez ou définissez le code de projet dans la session Projets généraux (tcmcs0552m000).
- Sélectionnez ou définissez l'article à livrer dans la session Articles - Projet (tppdm0505m000).
- Entrez la quantité commandée de l'article et sélectionnez l'unité de mesure de la quantité dans la session Unités par jeu d'unités (tcmcs0112m000).

Onglet Article

- Sélectionnez ou définissez le code ICS (autre type de classification des articles) dans la session Système de codage article - articles (tcibd0104m000).
- Sélectionnez le numéro d'évolution si nécessaire.
- Sélectionnez la méthode de livraison de l'article de lot. Les valeurs possibles sont les suivantes :
  - **Tous**: vous pouvez effectuer l'expédition à partir de plusieurs lots. Il s'agit de la valeur par défaut.
  - **Identique**: vous pouvez sélectionner n'importe quel lot pour la livraison, mais l'expédition complète doit être effectuée à partir du même lot.
  - **Spécifique**: vous ne pouvez utiliser qu'un seul lot spécifique. Ce lot est spécifié dans le champ Lot.

  Remarque: ce champ n'est pas obligatoire.
- Sélectionnez la méthode de sélection du numéro de série. Les valeurs possibles sont les suivantes :
  - **Tous**: aucun numéro de série particulier n'est à relier à l'article livrable. Par conséquent, le numéro de série est déterminé par le module Magasin ou par le Gestion des achats lorsqu'il s'agit d'articles en stock.
  - **Spécifique**: vous pouvez sélectionner manuellement le numéro de série à lier au livrable dans la session Article - Séries et magasins (whltc5100m000). Vous pouvez uniquement sélectionner un article pour lequel la case **Séries dans le stock** est cochée dans la session Article - Magasin (whwmd4100s000).

  Remarque: ce champ n'est pas obligatoire.
- Infor LN affiche par défaut les données de contrat de l'en-tête du contrat.
- Spécifiez la quantité d'article commandée et sélectionnez l'unité de mesure de la quantité à l'aide de la session Unités par jeu d'unités (tcmcs0112m000). Remarque: Infor LN affiche la quantité programmée à partir de la session Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200), si le livrable du contrat est réparti sur plusieurs lignes de plan.
- Saisissez la quantité livrée. Vous devez spécifier la quantité uniquement pour les livrables non matériels qui ne sont pas gérés avec Magasin. Pour les livrables (matériels et non

matériels) gérés avec Magasin, Infor LN affiche la valeur spécifiée dans la session Expéditions projet (tppin0160m000).

- Saisissez la quantité acceptée de l'article. Remarque: Infor LN affiche par défaut les valeurs de quantité commandée spécifiées dans la session Contrat (tpctm1600m000).
- Définissez le statut du livrable du contrat.
  - Vous pouvez définir la ligne de livrable sur Actif uniquement si le statut de cette ligne est actif et si le livrable est rattaché, c'est-à-dire lié à un projet, un élément ou une activité.
- Sélectionnez la date de livraison du contrat ainsi que la date et l'heure de livraison confirmée.
- Sélectionnez la date de livraison planifiée et la date et l'heure de réception planifiée.
- Créez un programme pour les livrables dans la session Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200) ou cliquez sur le bouton Programme. Ce champ n'est pas obligatoire.
- Cliquez sur Prix de vente ; Infor LN extrait le prix de vente des livrables. Le champ **Origine du prix** indique d'où est extrait le prix de vente de l'article. Pour plus d'informations, cliquez sur Extraction du prix de vente pour des articles livrables de projet.

Onglet Expédition

- Sélectionnez ou définissez les points de livraison des livrables dans la session Points de livraison (tccom4134m000).
- Sélectionnez ou définissez les données de contact du destinataire dans la session Contacts par rôle de tiers (tccom4545m000).
- Sélectionnez les contraintes d'expédition des marchandises, le cas échéant.
  Vous pouvez spécifier les contraintes d'expédition suivantes :
  - **Expédier ligne complète**: la quantité totale de la ligne doit être expédiée dans le cadre d'une expédition unique.
  - **Expédier ligne & annuler**: si le stock est suffisant, la ligne est expédiée en totalité. L'insuffisance de stock n'entraîne pas l'émission d'un reliquat mais l'annulation de la commande pour la quantité restante. Infor LN associe un motif d'annulation prédéfini à la ligne de la commande.
  - **Aucun**: les contraintes d'expédition ne sont pas applicables.
- Cochez la case **Unité** pour geler la quantité à expédier.
- Définissez les conditions de livraison dans la session Conditions de livraison (tcmcs0141m000). Ce champ n'est pas obligatoire.
- Définissez l'itinéraire des expéditions du magasin à l'entrepôt du tiers destinataire ou expéditeur dans la session Itinéraires (tcmcs0104m000).
- Définissez la durée du transport dans la session Niveaux de service de transport (tcmcs0175m000). Remarque: Le numéro de l'ordre magasin s'affiche uniquement lorsque les livrables sont transférés en magasin.
- Infor LN affiche par défaut les données du tiers destinataire de la ligne du contrat.

Onglet Projet

- Sélectionnez ou définissez le projet à lier à la ligne de livrable du contrat dans la session Projets (tppdm6100m000). Sélectionnez l'élément, l'activité et/ou le jalon. Remarque: vous devez spécifier ces données du projet afin de rattacher le coût relatif au contrat. Remarque: vous devez spécifier le projet, l'élément et/ou l'activité pour un livrable défini avec le statut Actif.
- Sélectionnez ou définissez l'élément de coût dans la session Eléments de coût (tcmcs0148m000).

Onglet Taxe

- Infor LN affiche par défaut les données fiscales de l'en-tête du contrat.

Onglet Informations complémentaires

- Infor LN affiche par défaut les informations supplémentaires de l'en-tête du contrat.

Chapitre 3
Programmation des livrables de contrat

3

Utilisez la session Programmes de livrables de contrat (tppdm7100m200) pour créer et gérer les programmes des lignes de livrables de contrat.

Création d'un programme de livraison

Si les livrables du contrat sont programmés pour être livrés en plusieurs expéditions ou à plusieurs destinations, vous pouvez créer, planifier et surveiller le programme de livraison pour les expéditions en utilisation la session Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200).

Remarque

L'article ne peut être défini dans le cadre du programme. Le programme doit être l'article défini sur le livrable auquel le programme est lié.

Reliquats pour les livrables de contrat

Lorsqu'un livrable de contrat fait l'objet d'une livraison partielle, Infor LN crée un reliquat pour la ligne de livrable. Lorsque cet ordre est partiellement livré, un reliquat pour la quantité de marchandises restantes est créé.

Par exemple, si dans le cadre d'une livraison certaines marchandises sont endommagées en magasin ou si le véhicule prévu pour leur transport n'a pas une capacité suffisante, ces marchandises endommagées ou restantes ne peuvent pas être livrées et l'ordre reste incomplet.

La quantité du reliquat est calculée selon la formule suivante :

```
Quantité de reliquat = Quantité commandée - Quantité livrée
```

Définition des paramètres pour les reliquats

Utilisez la session Paramètres de contrat (tpctm0100m000) pour définir les paramètres des reliquats. Si la case **Activer les reliquats auomatiquement** est cochée, Infor LN définit le statut du reliquat à **Actif**. Si la case **Transfert automatique des reliquats vers Magasins** est cochée, Infor LN transfère les reliquats ayant le statut **Actif** vers le magasin.

Création d'un reliquat

Pour un livrable de contrant ayant le statut **Livré**, si la quantité livrée est inférieure à la quantité commandée, Infor LN crée une ligne de reliquat pour les marchandises non livrées dans la session Livrables de contrat (tppdm7100m100). Infor LN sélectionne la case **Reliquat présent**, indiquant qu'un reliquat est créé pour la ligne. Infor LN crée aussi un ligne de programme de livrable pour le reliquat si la case **Reliquat** est cochée dans la session Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200).

Des reliquats peuvent être créés pour des livrables matériels et non matériels. Vous pouvez afficher les données de reliquat dans les sessions Reliquats (tppdm7100m300), Suivi des livrables de contrats (tppdm7100m400), Livrables de contrat (tppdm7100m100) et Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200).

Les livrables de contrat du type **Matériel** faisant l'objet d'un reliquat ne sont transférés vers le magasin que si le statut de la ligne de reliquat est **Actif** et si la case **Transfert automatique des reliquats vers Magasins** est cochée dans la session Paramètres de contrat (tpctm0100m000). Infor LN met à jour le statut de la ligne de reliquat avec la valeur **Lancé dans Magasin**. Il est possible de faire passer manuellement le statut des reliquats à **Lancé dans Magasin**, si nécessaire.

Infor LN permet de créer plusieurs lignes de reliquat pour un même livrable. Vous pouvez également supprimer ou annuler une ligne de reliquat.

Remarque

Pour une ligne de livrable de contrat liée à une ligne de programme de livrable, la **Quantité reliquat** affichée correspond à la quantité totale de tous les reliquats liés au programme. Lorsque la quantité d'un programme de reliquat est modifiée, Infor LN met à jour la quantité de reliquat dans les sessions Livrables de contrat (tppdm7100m100) et Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200).

Les données de reliquat ne peuvent être imprimées que dans l'accusé de réception du contrat, à condition que les cases **Livrables de contrat** et **Inclure lignes reliquat** soient sélectionnées dans la session Impression des accusés de réception de contrats (tpctm1400m000).

Ordres de retour pour les livrables de contrat

Lorsqu'un client retourne des livrables de contrat, il convient de créer un ordre de retour pour la ligne correspondante dans la session Créer retours livrables (tppdm7200m100). Les ordres de retour peuvent être créés pour des livrables de type **Matériel** et **Non-matériel**. Un ordre de retour pour un livrable de contrat peut être créé manuellement ou à partir de la ligne de livrable du contrat, du programme de

livrable, de l'expédition du contrat ou de la facture du contrat. Vous pouvez également créer plusieurs ordres de retour pour une même ligne de livrable.

Remarque

Il n'est possible de créer un ordre de retour pour un livrable de contrat que si le statut de la ligne de livrable a la valeur **Livré**.

Vous pouvez afficher les données des ordres de retour dans les sessions Livrables de contrat (tppdm7100m100) et Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200). Lorsqu'un ordre de retour est créé, un livrable négatif avec une quantité de commande négative et un montant de vente négatif est créé. La quantité des marchandises retournées s'affiche comme quantité de commande négative.

Remarque

Il n'est possible de créer un ordre de retour que si les marchandises sont retournées après réception d'une demande de retour de la part du client. Si les marchandises sont retournées sans cette demande (ou mention de cette demande) du client, elles sont enregistrées comme réceptions imprévues.

Création d'un ordre de retour

Vous pouvez créer un ordre de retour à partir de la session Créer retours livrables (tppdm7200m100). Vous devez spécifier le motif du retour des marchandises. Cette session peut être lancée depuis les sessions suivantes :

- Livrables de contrat (tppdm7100m100).
- Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200).
- Contrats (tpctm1100m000).

Pour créer un ordre de retour à partir d'une expédition de contrat, sélectionnez l'option Expédition contrat ou indiquez le code d'expédition dans le champ **Expédition contrat** de la session Créer retours livrables (tppdm7200m100).

Pour créer un ordre de retour à partir d'une facture de contrat, sélectionnez l'option Facture contrat ou indiquez les données de facture dans les champs **Facture contrat** de la session Créer retours livrables (tppdm7200m100).

Infor LN crée une ligne de livrable négative dans les sessions Livrables de contrat (tppdm7100m100) et Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200), avec une quantité de commande négative (quantité des marchandises retournées) et un montant de ventes négatif.

Lorsqu'un livrable négatif est créé à partir d'un ordre de retour, le solde de commande diminue en raison du montant de ventes négatif. Infor LN met à jour les données dans les sessions Historique du contrat (tpctm1102m000) et Suivi des livrables de contrats (tppdm7100m400).

Remarque

Les données de l'ordre de retour ne peuvent être imprimées que dans l'accusé de réception du contrat, à condition que les cases **Livrables de contrat** et **Inclure retours livrables** soient sélectionnées dans la session Impression des accusés de réception de contrats (tpctm1400m000).

Suivi des livrables de contrats

La session Suivi des livrables de contrats (tppdm7100m400) est destinée à vous assister dans la planification et la surveillance du processus de livraison du contrat. Elle présente tous les livrables de contrat ainsi que les lignes de programme de livrables.

Vous pouvez filtrer les données à l'aide des options suivantes :

- **Responsable contrat**
- **Commercial interne**
- **Date de livraison contrat**
- **Date de livraison prévue**
- Plage de dates pour la date de livraison contrat ou la date de livraison planifiée.

Vous pouvez également filtrer les données relatives aux livrables de contrat à l'aide des options suivantes :

- **Livré à l'heure**
- **Livré en retard**
- **Attendu à l'heure**
- **A risque**

Lien de livrables à Service

Les livrables du contrat (qui sont des articles sérialisés) sont automatiquement transférés vers Service une fois que les marchandises sont expédiées au client. Les livrables doivent être gérés dans Service. Le groupe d'installation spécifié relie les livrables du contrat à Service. Par défaut, la valeur du groupe d'installation provient de la session Projets (tppdm6100m000).

Chapitre 4
Lien d'une CLIN à une structure de projet

4

Lien d'une CLIN à une structure de projet

Vous pouvez lier plusieurs lignes de contrat (CLIN) à un projet (structure d'élément/ structure d'activités). Cela vous permet de suivre les coûts directs, de comparer les revenus mais également d'estimer les coûts indirects (comme la gestion ou le test du projet) au niveau CLIN. Cette fonctionnalité s'applique à tous les types de contrat (**Prix fixe**, **Temps & matières** et **Remboursement des coûts**, voir *Types de contrats (p. 7)* pour plus d'informations).

Les coûts associés sont affichés dans les sessions Transactions de coûts (tpppc2100m000) et Ecritures comptables (tpppc2100m100).

Remarque

- Vous ne pouvez lier qu'un rattachement de projet spécifique (élément/activité) à une seule ligne de contrat.
- Vous ne pouvez pas lier un projet à plusieurs lignes de contrat si les types de contrat sont différents du fait qu'un projet ne peut avoir qu'une seule option d'identification de revenu.

Exemple

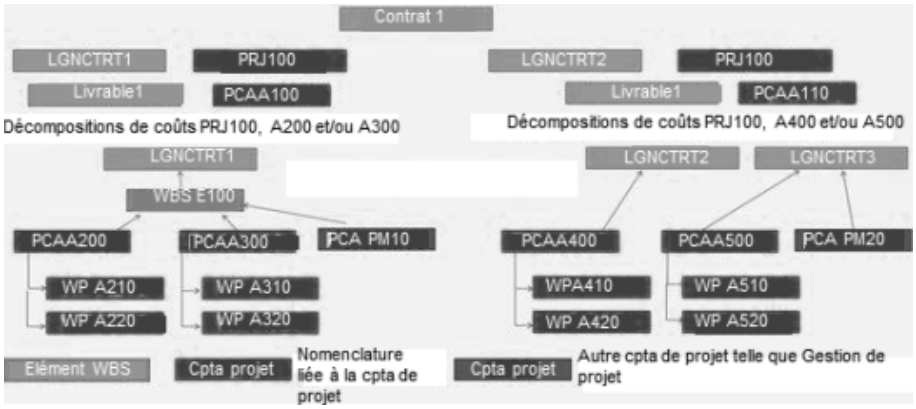

Un contrat ayant deux lignes de contrat (CLIN1 et CLIN2) est lié au projet PRJ100. Chaque CLIN possède une activité du type Compte collectif liée à un livrable. Cependant, vous ne pouvez consulter que les coûts unitaires associés aux activités liées au livrables car les autres activités enregistrant les coûts unitaires ne sont pas liées à la CLIN. L'élément OT (OT E100) est le parent de PCA200, PCA300 et PCA PM10. Les activités (WP A210, A220, A310, A320) enregistrent les coûts unitaires associés à des décompositions de coûts. En l'absence de lien entre l'élément ou les activités WBS et la CLIN, Infor LN ne peut identifier quelle CLIN doit être liée aux coûts unitaires de ces activités.

Par conséquent, pour le projet PRJ100 ayant l'activité PCAA100, l'élément OT E100 est lié à la CLIN1. Tous les niveaux inférieurs à E100 sont effectivement liés à CLIN1, vous permettant ainsi d'afficher tous les coûts associés.

Pour le projet PRJ100 avec l'activité PCAA100, vous pouvez lier les activités spécifiques à des CLIN si l'élément OT (OT E100) n'est pas pris en compte.

Liaison d'une CLIN à un élément

Une CLIN peut être liée à plusieurs livrables et chaque livrable est lié à un élément, ce qui vous permet de consulter les coûts unitaires pour le livrable. Cependant, seuls les éléments pour lesquels les niveaux de contrôle des coûts sont vérifiés, dans la session Paramètres du projet (tppdm0100s000) sont liés à une CLIN, les coûts unitaires ne pouvant être collectés que pour ces éléments.

Liaison d'une CLIN à une activité

Les activités, du type Compte collectif et Lot de travaux, peuvent uniquement être liées à une CLIN du fait que ces activités enregistrent les coûts réels du projet.

Infor LN lie tous les activités, qui ne sont pas liées à une CLIN de livrable, à la ligne de contrat associée. Vous pouvez mapper l'OT des activités du type d'élément sur les CLIN du fait que, par défaut, les Comptes collectifs sont liés aux éléments OT.

Si des éléments OT ne sont pas utilisés, Infor LN détermine les CLIN applicables à un Lot de travaux, en fonction de la relation parent/enfant entre un Compte collectif et un Lot de travaux.

Lien d'une structure d'éléments et d'activités

Un projet peut également être contrôlé par un élément et une activité. Vous pouvez lier un élément à une structure d'éléments puis ajouter les activités selon vos besoins. Si les éléments sont liés à une activité contrôlée par les coûts, l'élément et l'activité par défaut sont tous deux liés à la ligne de contrat.

Remarque

Lorsque les relations d'éléments et d'activités ne sont pas spécifiées, seuls les éléments contrôlés par les coûts peuvent être liés à une CLIN.

Lien de lignes de contrat à la structure de projet

Utilisez la session Lien contrat et structure de projet (tpctm0160m000) pour lier les lignes de contrat à une structure de projet. Vous pouvez également accéder à la session à l'aide de l'option **Lier à la structure de projet** du menu Références, dans les sessions Contrat (tpctm1600m000) et Lignes de contrat (tpctm1110m000).

Pour lier une ligne de contrat à une structure de projet :

- Précisez un contrat et les CLINS associées et liez les activités du type **Compte collectif**.
- Si le projet ne possède pas de comptes collectifs, liez les activités du type **Lot de travaux** aux CLIN.
- Si les cases **Coûts induits** et **Revenu présent** sont cochées dans cette session, cela indique que les coûts unitaires et revenus sont induits et le lien de la CLIN ne peut être modifié ni supprimé.

Remarque

- Vous pouvez modifier une CLIN uniquement avant la comptabilisation des coûts unitaires ou des revenus pour une activité spécifique.
- Si un projet (doté d'une structure de Lot de travaux et de Compte collectif) est lié à deux CLIN et que les coûts unitaires ne sont induits qu'au niveau parent (Compte collectif), vous ne pouvez modifier la CLIN qu'au niveau enfant (Lot de travaux).
- Dans le cas où seul l'élément est spécifié, Infor LN lie par défaut toutes les activités liées à l'élément à la CLIN. Vous pouvez également spécifier des activités, si nécessaire.

Chapitre 5
Financement de contrat

5

Utilisation du financement de contrat

Dans Infor LN, des limites (montants) de financement spécifiques peuvent être définies pour certains types de contrats (par exemple, contrats Aérospatiale et Défense). Le montant maximum pouvant être facturé au client est ensuite défini en fonction de ces limites.

Répartition des fonds

Vous pouvez répartir le montant de financement par :

- **Séquence**: le montant financé pour la ligne de contrat est réparti en fonction de la séquence définie par l'utilisateur.
- **Pourcentage**: le montant financé pour la ligne de contrat est réparti en fonction du pourcentage indiqué par l'utilisateur. Remarque Le pourcentage total de toutes les lignes de répartition doit être 100 %.
- **Montant financé**: Le montant financé pour la ligne de contrat est réparti en fonction du montant indiqué dans le champ **Montant financé**. Infor LN indique la valeur de pourcentage du montant dans le champ **Pourcentage**.

Définition des limites de financement

Vous pouvez indiquer la limite de financement (montant à facturer) disponible pour le maître d'œuvre à partir du montant total financé affecté au contrat. Les limites de financement peuvent s'appliquer à tous les types de contrat (**Prix fixe**, **Temps & matières** et **Remboursement des coûts**, voir *Types de contrats (p. 7)* pour plus d'informations).

Pour définir la limite de financement dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000):

- Saisissez le montant de financement pour chaque ligne de contrat dans le champ **Montant financé**.
- Sélectionnez le mode de répartition dans le champ **Répartition des fonds**.
- Cliquez sur le bouton **Répartition**. La session Répartition des fonds (tpctm0170m000) démarre et vous permet de répartir le montant en créant des lignes de répartition.

Remarque

Le montant de financement doit être inférieur ou égal à celui de la ligne de contrat.

Vous pouvez également afficher le montant total financé et préciser le mode de répartition dans la session Contrat (tpctm1600m000). Utilisez le champ **Répartition des fonds** de l'onglet **Vente**. Infor LN définit par défaut la valeur du champ de mode de répartition dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000).

Facturation

Avant de facturer la ligne de contrat, vous devez adapter le montant financé afin de garantir que celui-ci ne dépasse pas le montant de la ligne de contrat. Infor LN approuve uniquement la ligne de répartition pour la facturation si le montant à facturer est inférieur ou égal au montant financé.

Remarque

Le montant de financement ne doit pas dépasser le montant plafond si celui-ci est défini dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000).

Infor LN facture les lignes de répartition en fonction de la séquence de répartition. La ligne de répartition ayant le plus petit numéro de séquence est traitée en premier. Si le montant de la facture est supérieur au montant lié à la ligne de répartition, Infor LN sélectionne la prochaine ligne de répartition.

Par séquence

Par exemple, un montant financé de 8 000 euros est alloué à une ligné de répartition de la séquence 1. Le montant de 12 000 euros est alloué à une ligne de répartition de la séquence 2. Pour une facture de 15 000 euros, la ligne de répartition de la séquence 1 est traitée en premier. Pour le montant restant de 7 000 euros, Infor LN sélectionne la ligne de répartition de la séquence 2 et le montant facturé est traité par 7 000 euros. Pour traiter la facture suivante, Infor LN tient compte de la ligne de répartition ayant la séquence 2 qui possède le montant non attribué de 5 000 euros avant de prendre en compte la ligne de répartition suivante (séquence 3, 4, etc.), le cas échéant.

Par pourcentage/montant

Par exemple, le pourcentage spécifié pour une ligne de répartition A est 10 % et une ligne de répartition B est 5 %. Pour une facture de 20 000 euros pour la ligne de contrat, 2 000 euros (10 % de la facture) sont facturés pour la ligne de répartition A et 1 000 euros (5 % de la facture) sont facturés pour la ligne de répartition B.

Une fois la ligne de contrat facturée, Infor LN affiche le **Montant approuvé**, le **Montant facturé** et le **Montant préparé** (initialement masqué) dans la session Répartition des fonds (tpctm0170m000).

Remarque

- La séquence de répartition du financement définie pour la ligne de contrat ne peut être modifiée après approbation de cette dernière.

- Infor LN ne tient pas compte des avances fournisseur pour la ligne de contrat lors du calcul des montants à approuver.

Chapitre 6
Commissions et pénalités

6

Créer des commissions et pénalités pour un contrat

Pour créer des commissions et pénalités pour une ligne de contrat.

Les commissions de contrat et les pénalités permettent d'offrir des incitations à l'entrepreneur. Vous pouvez vous accorder sur les termes et conditions avec l'entrepreneur comme partie intégrante du contrat. Vous pouvez définir des commissions et pénalités pour tous les types de contrat. Le mode de facturation est répercuté par défaut depuis les données de la ligne de contrat. Toutefois, vous pouvez modifier le mode de facturation.

Les commissions et pénalités sont définies comme faisant partie des données de ligne de contrat et doivent être liées au code Revenu. Vous pouvez définir une période de validité pour une ligne de commission. Vous pouvez ajouter des lignes de commission et de pénalité multiples à une ligne de contrat.

Vous pouvez clôturer le projet ou le contrat bien que le montant de commission et le montant facturé ne soient pas identiques, car le montant facturé peut être inférieur au montant de commission, ou même être nul (non versé à l'entrepreneur pour cause de manquements dans l'exécution des travaux).

Infor LN considère les commissions et pénalités pour calculer les revenus. Infor LN considère uniquement le type de commission **Commission fixe** pour l'identification des revenus.

Le montant de commission ne doit pas dépasser le montant financé spécifié sur le contrat. Infor LN vous permet d'approuver les commissions uniquement si les fonds sont disponibles pour le contrat. Vous ne pouvez pas régler le montant d'avance en utilisant les factures de commission. Le montant financé du contrat ne peut pas être augmenté en fonction des pénalités.

Remarque

- Pour les pénalités, une facture avec un montant négatif ou un avoir est généré.
- Pour les commissions et pénalités, la fonctionnalité retenue de garantie ne s'applique pas.

Pour créer les commissions et pénalités du contrat, procédez comme suit :

1. Dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000), dans le menu **Références**, sélectionnez **Commissions et pénalités**.

2. Dans la session Commissions et pénalités (tppin0180m000), cliquez sur Nouveau pour créer des lignes de commission et de pénalité pour la ligne de contrat sélectionnée.
   - Sélectionnez le type de commission.
   - Sélectionnez le code Revenu pour la ligne de commission et pénalité.
   - Sélectionnez le mode de facturation, les conditions de paiement, et la méthode de règlement pour la ligne de commission et pénalité.
   - Spécifiez les données du projet ; **Projet**, **Elément**, **Activité**, et **Activité de déclenchement**. Remarque: Ces valeurs sont utilisées pour les transactions de revenu lors de la facturation.
   - Spécifiez le **Date de facturation planifiée**. *Le **Date de facturation planifiée** est renseigné par défaut avec le **Date de fin programmée** de l'activité spécifiée dans le champ **Activité de déclenchement**. Toutefois, vous pouvez modifier la date.*
   - Spécifiez le montant de commission ou de pénalité et le **Montant facture** (montant approuvé).
   - Approuvez la ligne de commission à l'aide de l'option **Approuver**.
   - Transférez la ligne de commission et pénalité vers Facturation à l'aide de l'option **Transférer**.
3. La session Facturation 360 (cisli3600m000) permet de composer, d'imputer et d'imprimer les factures pour les lignes de commission et de pénalité.

Facturation

Lorsque vous transférez une ligne de commission ou de pénalité vers Facturation, les données de la commission comme **Type commission** et **Texte de commission** sont également transférées vers Facturation.

Vous pouvez également créer manuellement les transactions de revenu pour les commissions et pénalités en utilisant le type de facture **Commissions et pénalités** dans la session Revenus (tpppc3101s000).

Lorsque vous imputez une facture concernant des commissions et pénalités dans Facturation des projets:

- Infor LN met à jour les transactions de revenu pour les commissions et pénalités dans la session Transactions de revenus (tpppc3505m000).
- La **Date de facturation** et le **Document de facture** sont mis à jour sur la ligne de commission ou de pénalité.

Les revenus attendus / planifiés pour **Commission fixe** sont affichés dans les graphiques de mesure des performances et d'analyse du revenu, si la case **Revenus planifiés** est cochée dans :

- Session Mesure des performances par la méthode de la valeur acquise (tppss0702m000).
- Session Affichage d'analyse financière (tppss0701m000).

Lorsque que vous annulez une ligne facturable concernant la commission ou pénalité dans Facturation, Infor LN décoche la case **Transféré vers l'application Facturation (CI)** pour la ligne de commission ou de pénalité dans la session Commissions et pénalités (tppin0180m000).

Remarque

Infor LN considère le type de facture, **Commissions et pénalités** (approuvé ou **Commission fixe** uniquement) lorsque vous mettez à jour les données de prévision de trésorerie pour les projets qui ne sont pas clôturés ; si la case **Contrats projet** est cochée dans la session Mise à jour de la prévision de trésorerie (tfcmg3210m000).

Si la commission est liée à une ligne de contrat disposant du statut de **Annulé** ou à un projet disposant d'un statut de **Fermé**, vous ne pouvez pas mettre à jour les données de prévision de trésorerie pour la commission.

Chapitre 7
Demandes de règlements progressifs

7

Utilisation des demandes de règlements progressifs

Les demandes de règlements progressifs sont générées pour les coûts unitaires engendrés dans le cadre du travail sur contrat avec un tiers. Les factures de règlements progressifs sont envoyées au client selon un cycle de facturation préalablement élaboré avec le client et réglées par règlements échelonnés ou selon la livraison. Le processus de demande de règlements progressifs est utilisé pour créer une facture basée sur le formulaire SF1443 standard spécifique aux Etats-Unis.

Remarque

- Ce processus ne peut être utilisé que si le paramètre requis est coché.
- Les règlements progressifs ne s'appliquent qu'aux contrats forfaitaires.
- La retenue de garantie n'est pas applicable aux demandes de règlements progressifs.
- Les demandes de règlements progressifs ne sont pas incluses dans l'analyse du revenu.

Pour paramétrer les données de demandes de règlements progressifs, vous devez :

- Affectez le code revenu dans la session Paramètres du projet (tppdm0100s000).
- Cocher la case **Demandes de règlements progressifs** dans la session Paramètres de contrat (tpctm0100m000).
- Cochez la case **PME** pour vérifier que l'entité commerciale est une petite entreprise et pour imprimer la valeur sur le formulaire standard 1443. La case n'est active que si la case **Demandes de règlements progressifs** est cochée.

Demande de règlements progressifs

Vous pouvez définir les informations de demandes de règlements progressifs sur l'onglet **Demandes de règlements progressifs** dans la session Contrat (tpctm1600m000):

1. Spécifiez le contrat.
2. Cochez la case **Règlement progressif** pour créer les demandes de règlements progressifs pour le contrat.

3. Spécifiez le pourcentage de règlements progressifs. Pourcentage de coût pour un contrat à facturer. Les pourcentages de règlements progressifs sont généralement compris entre 75 et 80 %.
4. Spécifiez le pourcentage de liquidation progressive utilisé pour calculer le montant à régler des factures de règlements progressifs.
5. Spécifiez le mode de facturation.
6. Spécifiez les conditions de règlement.
7. Cochez la case **Etat des coûts facturables** pour imprimer un état additionnel lors de la création de la facture.
8. Créez une ou des ligne(s) de contrat. Pour des informations supplémentaires, reportez-vous à *Configuration des données de ligne de contrat (p. 15)* Infor LN répercute par défaut les données de règlements progressifs définies pour le contrat sur l'onglet Paiement progressif.

Remarque

- Les champs **% de règlement progressif**, **% de liq. progressive**, **Mode de facturation**, **Conditions de règlement** et **Etat des coûts facturables** ne sont actifs que si la case **Règlement progressif** est cochée dans l'onglet **Demandes de règlements progressifs**, dans le Contrat (tpctm1600m000).
- Infor LN permet deux types de factures sur une ligne de contrat : Les factures par règlements progressifs et les factures par règlement échelonné ou selon la livraison. Une condition de règlement additionnelle est ajoutée pour différencier entre les factures à règlement échelonné ou à effectuer lors de la livraison, et les factures à paiement progressif.

Pour définir une demande de règlements progressifs

1. Dans la session Transactions régie à facturer (tppin2100m000), sélectionnez la ligne de contrat. ou sélectionnez l'option **Détails coûts facturables** dans la session Contrat 360 pour créer les coûts unitaires pour le contrat.
   - Dans le menu Référence, cliquez sur **Créer coût facturable agrégé** pour ouvrir la session Création de coût facturable agrégé (tppin1200m000).
2. Dans la session Création de coût facturable agrégé (tppin1200m000), cliquez sur Créer pour créer des lignes de coût facturables.
3. Dans la session Transactions régie à facturer (tppin2100m000):
   - Sélectionnez la ligne de coût facturable pour le contrat
   - Dans le menu Référence, cliquez sur **Lignes de coûts contrat facturable**. La session Lignes de coûts contrat facturable (tppin1100m000) s'ouvre.
4. Dans la session Lignes de coûts contrat facturable (tppin1100m000), sélectionnez la ligne de coût facturable pour le contrat.
   - Dans le menu Référence, cliquez sur **Créer demandes règlements progressifs**. La session Création demandes règlements progressifs (tppin0270m000) s'ouvre. Infor LN renseigne par défaut les données de demandes de règlements progressifs depuis la session Contrat (tpctm1600m000)/ Lignes de contrat (tpctm1110m000).

5. Dans la session Création demandes règlements progressifs (tppin0270m000), spécifiez les informations requises et cliquez sur **Créer**. Infor LN crée les demandes de règlements progressifs.
6. Dans la session Demandes de règlements progressifs (tppin0170m000):
   - Approuvez / Désapprouvez des demandes de règlements progressifs
   - Transférez les demandes de règlements progressifs vers la facturation

Remarque

- Vous pouvez passer en revue les données de demandes de règlements progressifs depuis la session Demandes de règlements progressifs (tppin0170m000).
- Vous pouvez passer en revue les données de demandes de règlements progressifs réglées depuis la session Demandes de règlements progressifs réglées (tppin0571m000).

Facturation

Vous devez saisir le mode de facturation pertinent et les conditions de règlement spécifiées pour la ligne de contrat. La facturation peut différer selon :

- Factures par règlements progressifs réglées à des intervalles préalablement établis, selon l'avancement du contrat.
- Factures par règlements progressifs y compris les paiements avancés.
- Factures par règlements progressifs réglées par factures échelonnées ou selon la livraison.

Remarque

- Lorsque des demandes de règlements progressifs sont réglées par des règlements échelonnés ou livrables, une entrée contrepassée est générée dans Finances.
- Infor LN enregistre les revenus pour les demandes utilisant le revenu de type **Demande de règlement progressif**, dans la session Transactions de revenus (tpppc3505m000).
- Lorsque vous générez les soldes pour les résultats intermédiaires, les demandes de règlements progressifs sont incluses pour le calcul du montant Client facturé.
- Infor LN permet également à l'utilisateur d'imprimer une facture spécifique aux Etats-Unis, Formulaire standard 1443 (SF1443) demande de règlements progressifs de la part de l'entrepreneur. La fonction Infor Operational Reporting est nécessaire pour imprimer ces deux formulaires standard. Le formulaire SF 1443 doit également spécifier le montant d'avance non réglé.
- Les demandes de règlements progressifs sont imputées à l'aide des analyses existantes de revenu / revenu projet type document d'intégration.

Chapitre 8
Traitement des factures de contrat

8

Les factures de contrat, c'est-à-dire les coûts associés au contrat, sont traitées dans Facturation. Infor LN, ces types de facturation sont pris en charge :

- Règlement échelonné
- Facturation selon la livraison
- Facturation proportionnelle
- Régie
- Taux unitaire
- Avenant

Utilisation de la facturation proportionnelle

Utilisez la facturation à règlements échelonnés pour générer et contrôler les spécifications de règlements échelonnés et de facture proportionnelle Les règlements échelonnés sont des montants partiels à payer, que vous envoyez à intervalles réguliers. Par exemple, si vous acceptez d'envoyer deux factures, une facture est envoyée pendant le projet et l'autre à la fin du projet.

Dans l'onglet **Facturation** de la session Contrat (tpctm1600m000), définissez le **Type de facture**. Définissez le **Type de contrat** sur **Prix fixe** et **Type règlt échelonné** sur **Montant**, **Pourcentage** ou **Points**.

Utilisation de demandes d’avance fournisseur

Les demandes d'avance fournisseur sont des montants demandés au tiers avant ou après le début du projet. Vous pouvez utiliser ces montants par exemple pour acheter des matières pour le projet.

Des avances fournisseur peuvent être faites pour tous les types de facture. L'avance doit être liée à l'une des lignes de contrat. Vous pouvez lier une avance à un élément ou à une activité. Si le type de facture d'un projet est **Règlement échelonné**, vous pouvez également lier l'avance au règlement échelonné. Utilisez ce règlement échelonné pour payer l'avance. Si l'avance n'est pas liée à un règlement

échelonné, vous pouvez payer l'avance via la facture suivante, ou définissez un pourcentage de liquidation sur la ligne de contrat.

Pour gérer une avance, vous devez sélectionner un code Revenu dans la session Revenus standard (tppdm0515m000). Une fois les avances fournisseur transférées vers Facturation, la ligne de facture d'avance est imputée dans la session Ecriture de revenu (tpppc3501m000) avec le code de revenu.

Imputation des avances fournisseur :

- Lorsque vous imputez un enregistrement de demande d'avance fournisseur, LN crée un enregistrement de revenu.
- Lorsque l'avance est imprimée et imputée dans Finances à l'aide de la session Préparation/Impression/Imputation des factures (cisli2200m000), le numéro de facture est renseigné dans les enregistrements d'avance et de revenu.
- L'enregistrement de revenu est transféré de Facturation des projets vers Facturation. LN crée ensuite un enregistrement dans la session Revenu.
- Lorsque cet enregistrement est imprimé à l'aide de la session Préparation/Impression/Imputation des factures (cisli2200m000), et qu'il est imputé dans Finances à l'aide de cette session.

Remarque

Le numéro de facture est extrait par défaut de l'enregistrement de revenu.

LN vérifie s'il existe un enregistrement d'avance. Vous pouvez régler cette ligne d'avance avec une ligne normale. S'il existe une ligne d'avance, LN ajoute un enregistrement à la table de revenus en guise de contre-imputation de cette avance.

Facturation proportionnelle

Facturation proportionnelle est un type de facture similaire au **Règlement échelonné**. Le montant du règlement échelonné dépend de l'avancement du projet et des taux de vente des éléments ou des activités. Les spécifications de facture proportionnelle consistent à facturer des montants de contrat partiels à intervalles convenus, par exemple, toutes les quatre semaines. Vous pouvez transférer ces données dans le module Facturation.

Le montant fixe des règlements échelonnés est égal au prix total du contrat. Si l'avancement est de 100%, vous pouvez facturer le montant total du contrat.

Pour utiliser la facturation proportionnelle :

1. Dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000), définissez le type de facture :
   - Définissez le **Type de contrat** sur **Prix fixe**.
   - Attribuez à **Type de facture** la valeur **Facturation proportionnelle**.
2. Saisissez les données des éléments / activités dans les sessions Eléments (tpptc1100m000) ou Prestations (tppss2100m000). Ces données permettent de définir la base des spécifications

de règlement échelonné telles que l'unité de vente, la quantité de vente et le prix de vente pour la structure du projet (élément/activité). Le mode de tarification d'un élément ou d'une activité est le produit du prix de vente et de la quantité.

3. Saisissez l'avancement des éléments dans la session Avancement réel de l'élément (tpppc1550m000) ou l'avancement des activités dans la session Avancement réel de l'activité (tpppc1560m000).
4. Générez des règlements échelonnés en fonction des données de vente pour les éléments et les activités du projet et l'avancement enregistrés pour les éléments et les activités du projet à l'aide de la session Création des réglts échelonnés de factures proportionnelles (tppin1210m000). Évaluez les données du règlement échelonné générées. Pour évaluer les spécifications de règlement échelonné, utilisez la session Spécifications des factures proportionnelles (tppin1510m000).
5. Transférez les données du projet vers Facturation à l'aide de la session Transfert de transactions vers la facturation (tppin4200m000).

Dans Facturation:

- confirmer les futures factures,
- vérifier les en-têtes de facture,
- Composer, imprimer et imputer les factures dans Comptes clients.

Les revenus associés sont simultanément traités dans Comptabilisation projet. Lorsque les revenus sont imputés, le numéro de facture apparaît sur la transaction.

une facturation régie,

Vous pouvez gérer et contrôler la facturation des projets de régie et des avenants dans Projet. Les montants de facturation sont basés sur les coûts réels plus une majoration, ou sur le prix / taux de vente pour le produit ou le service fourni au client.

Infor LN affiche les montants de facturation et les quantités, basés sur le travail passé, dans les lignes de contrat de type **Remboursement des coûts** et **Temps & matières**. Vous pouvez créer la facture d'un tiers uniquement lorsque les coûts réels sont encourus.

Pour utiliser la facturation régie :

1. Dans les sessions Contrats (tpctm1100m000) et Lignes de contrat (tpctm1110m000), veillez à effectuer les opérations suivantes :
   - Définissez **Type de contrat** sur **Remboursement des coûts** ou **Temps & matières**,
   - Définissez le **Type de facture** sur **Régie**.
   - Spécifiez un projet lié à la ligne de contrat appropriée.
   - Enregistrez les coûts unitaires sur le projet. Infor LN enregistre ensuite les coûts unitaires sur la ligne de contrat.
2. Assignez les codes Revenu de la session Affecter aux codes Revenu (tppin0810m000).

3. Enregistrez les coûts réels dans la session Vue générale écritures de coûts (tpppc2811m000). Les options sont les suivantes :
   - Par élément/ activité
   - Par type de coûts
   - Par code Contrôle
   - Par objet de coûts: Si vous définissez un élément avec la session Eléments (tpptc1100m000) ou une activité avec la session Prestations (tppss2100m000), utilisez la case à cocher **Contrôle des coûts** pour indiquer si vous souhaitez ou non enregistrer les coûts unitaires du projet pour l'élément ou l'activité. Si cette case n'est pas cochée, Projet cumule les coûts de l'élément avec ceux de l'élément parent.
4. Confirmez les coûts unitaires dans la session Approbation des coûts (tpppc4811m000).
5. Traitez les transactions dans la session Traitement des écritures (tpppc4802m000). Dans cette session, vous imputez les coûts unitaires confirmés dans l'historique du projet et dans Finances.

   Remarque: Cela ne concerne que les coûts unitaires enregistrés dans un projet. Infor LN approuve et traite les coûts unitaires qui ne font pas partie du projet.
6. Définissez les transactions sur **A facturer** à l'aide de la session Transactions régie à facturer (tppin4810m000).
7. Traitez les transactions dans Facturation à l'aide de la session Transfert de transactions vers la facturation (tppin4200m000).

Dans Facturation:

- confirmer les futures factures,
- vérifier les en-têtes de facture,
- Composer, imprimer et imputer les factures dans Comptes clients.

Les revenus associés sont extraits par défaut de Avancement du projet pour le traitement de la transaction.

Lancement des transactions en régie

Vous pouvez lancer des lignes de matières, de main-d'oeuvre, d'équipement, de sous-traitance et de coûts divers à l'aide des sessions de vue générale et des sessions de détail suivantes :

- Transactions de matières à facturer (tppin2100m100)
- Transactions de main-d'oeuvre à facturer (tppin2100m200)
- Transactions d'équipement à facturer (tppin2100m300)
- Transactions de sous-traitance à facturer (tppin2100m400)
- Transactions de coûts divers à facturer (tppin2100m500)
- Transactions coûts indirects à facturer (tppin2100m600)

Vous pouvez également utiliser la session Approbation de transactions pour la facturation (tppin4257m000) pour lancer globalement les lignes de coûts pour la facturation. Vous pouvez également imprimer une plage de lignes de régie dans la session Impression des transactions régie (tppin4457m000).

Vous pouvez facturer les avenants au contrat, portant par exemple sur les modifications du champ d'application du travail, les montants provisoires et les compensations des fluctuations de quantité/prix.

Coûts facturables

Dans Infor LN, vous pouvez créer et gérer des coûts facturables à l'aide de la session Lignes de coûts contrat facturable (tppin1100m000). Les lignes de coûts s'appuient sur les transactions de régie détaillées, agrégées à l'aide de la session Création de coût facturable agrégé (tppin1200m000). Les niveaux d'agrégation sont définis en fonction du mode de facturation spécifié pour la ligne de contrat.

En appliquant cette méthode, vous pouvez créer des factures qui tiennent compte des coûts spécifiques détaillés pouvant être combinés en une ligne de facture. Par exemple, si le client accepte que la Main d'œuvre et les Matières soit un coût détaillé spécifié mais de totaliser tous les autres Coûts directs. La correspondance des niveaux d'agrégation peut alors être configurée dans le cadre du mode de facturation. Utilisez la session Création de coût facturable agrégé (tppin1200m000) pour afficher un aperçu de la manière dont les données sont combinées sur la facture.

Le niveau agrégé peut être modifié et utilisé pour mettre à jour les lignes détaillées. Vous avez par exemple des lignes de facture d'équipement avec des taux variables. Au niveau agrégé, le taux de facturation est modifié et toutes les lignes détaillées seront mises à jour en conséquence.

une facturation à taux unitaire.

La facturation au taux unitaire est basée sur le prix de vente d'un élément ou d'une activité. Le montant à facturer est égal au prix de vente multiplié par la quantité d'avancement physique.

Utilisation de la facturation au taux unitaire :

1. Affectez les éléments ou les activités aux codes revenu de la session Affectation des éléments et activités aux codes Revenu (tppin0820m000).
2. Sélectionnez le **Type de contrat** approprié et indiquez **Taux unitaire** dans le champ **Type de facture**, dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000).
3. Définissez les éléments ou activités appropriés au projet avec le prix de vente à utiliser pour la facturation.
4. Enregistrez l'avancement dans la session Avancement réel de l'élément (tpppc1550m000) ou Avancement réel de l'activité (tpppc1560m000).
5. Transférez les données du projet avec la session Transfert de transactions vers la facturation (tppin4200m000).

Remarque: La session Lignes de facture à taux unitaire transférées (tppin0550m000) présente les lignes d'un projet, d'un élément et d'une activité spécifique, transférées avec succès.

Dans Facturation:

- confirmer les futures factures,
- vérifier les en-têtes de facture,
- Composer, imprimer et imputer les factures dans Comptes clients.

Les revenus associés sont simultanément traités dans Comptabilisation projet. Lorsque les revenus sont imputés, le numéro de facture apparaît sur la transaction.

Facturation selon livraison

Les factures selon la livraison sont basées sur le montant des ventes des livrables du contrat. Les spécifications de ce type de facturation impliquent que le client est facturé en fonction de l'expédition ou de la livraison du service fourni.

Utilisation de la facturation selon la livraison :

1. Dans l'onglet **Facturation** de la session Contrat (tpctm1600m000), indiquez le type de facture :
   - Définissez le **Type de contrat** sur **Prix fixe**.
   - Attribuez à **Type de facture** la valeur **Selon livraison**.
2. Dans la session Livrables de contrat (tppdm7100m100), cliquez sur **Lancer les livrables dans Magasin** pour transférer les livrables vers le magasin et expédier les livrables via le module Magasin.
3. Sélectionnez les lignes à facturer dans la session Facturation 360 (cisli3600m000).
4. Traitez et imputez les factures.